

BULLETIN DU P. C. M.

PARAISANT SIX FOIS PAR AN

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

École Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS



CHARLES-LAVAUZELLE & C^{RE}

Éditeurs militaires

PARIS, Boulevard Saint-Germain, 124
LIMOGES, 62, Avenue Baudin | 53, Rue Stanislas, NANCY

SOMMAIRE

- I. — Légion d'honneur.
 - II. — Modifications à la liste générale des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines
 - III. — Décès de M. Plantard, ingénieur des ponts et chaussées, membre du Comité d'administration du P. C. M.
 - IV. — Promotions, nominations, mutations, mises à la retraite, etc
 - V. — Changements d'adresses.
 - VI. — Procès-verbaux des séances du Comité des 17 juin et 18 juillet 1930.
 - VII. — Poste d'ingénieur des mines vacant en Indochine.
-

I

Légion d'honneur

Par décrets en date du 26 juillet 1930, rendus sur la proposition du Ministre des travaux publics, ont été élevés, promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand officier.

M. DREYFUS (Silvain), inspecteur général des ponts et chaussées.

Au grade de commandeur

M. BABIN, inspecteur général des ponts et chaussées.

Au grade d'officier.

MM.

M. LOLLIN (Léon), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. WIMMANN, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Au grade de chevalier.

MM.

M. LEMAY, ingénieur en chef des mines.

M. LEMAY, ingénieur des ponts et chaussées.

M. LIZET, ingénieur des ponts et chaussées.

M. MARTY, ingénieur des ponts et chaussées.

M. PIERRE (Jules), ingénieur des ponts et chaussées.

M. RUYAT, ingénieur des ponts et chaussées.

M. RAPILLY, ingénieur des ponts et chaussées.

M. ROUELLE, ingénieur des ponts et chaussées.

M. YGOULIN, ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 30 juillet 1930 rendu sur la proposition du Ministre des travaux publics, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier

M. HAGUENAU, ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 9 août 1930, rendu sur la proposition du Ministre de la marine, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. DE BEAUCHAMP, ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 11 août 1930, rendu sur la proposition du Ministre des colonies, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. BEAU (Christian), ingénieur des ponts et chaussées.

II

Modifications à la liste générale des Ingénieurs
des Ponts et Chaussées et des Mines.

a) MEMBRES BIENFAITEURS.

M DAVIN I O P

b) SOCIÉTAIRES PERPETUELS.

MM

GREIOT, I O P
BONNIVAY, I O P
COENIG, I O P
CHABANNES, I O P

MM

DOMAINE, I O P
LEBORG (Henri), I O P
SALIL, I O P

c) DECES.

MM

HERZOG, I G P, en retraite
CULNOT, I C P, en retraite
FAURE, I C P, en retraite

MM

DEBVIS I O P, en retraite
LEBRAND LEVADY I O P en retraite
PIANJAND, I O P en activité
GOLPI, E I P en activité

d) RETRAITE.

M DREYFUSS (Justin), I C P

III

Décès de M. Plantard

Ingenieur des Ponts et Chaussées, Membre du Comité d'Administration
du P. C. M.

Le Comité de l'Association vient d'être douloureusement frappé par le décès subit de M. PLANTARD, ingénieur des ponts et chaussées à Arras, survenu le 15 juillet. Il perd en lui un de ses collaborateurs les plus estimés, les plus assidus et les plus dévoués.

Né en 1885 et entré dans l'Administration en 1905, notre camarade avait été reçu comme élève ingénieur des ponts et chaussées en 1919 et sortait de l'Ecole avec le n° 1. Il s'était fait remarquer dans son service d'ingénieur ordinaire à Arras et avait été nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Désigné pour prendre à bref délai le poste d'ingénieur en chef à Epinal, il s'était rendu à son bureau le 15 juillet, pour préparer la passation de son service. C'est à sa table de travail, dans l'accomplissement de son devoir professionnel, que la mort l'a frappé brutalement.

Le Comité, dont il avait fait partie de janvier 1929 à janvier 1930, et où il avait été réélu comme délégué général en mai dernier, adresse à sa mémoire un souvenir profondément ému.

IV

Promotions, Nominations, Mutations, Mises à la retraite, etc.

Par décret en date du 3 juin 1930, M. LAHAUSOIS (Gabriel-Jean-Maurice), inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, est nommé inspecteur général de 1^{re} classe pour prendre rang à dater du jour où M. BABIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et maintenu provisoirement en fonctions, cessera définitivement ses services.

Par arrêté du 13 juin 1930, M. LARAS, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées, remis par le ministère de la marine à la disposition de l'Administration des travaux publics, a été attaché, à dater du 16 juin 1930, à la résidence d'Alger, à la direction des travaux publics des chemins de fer et des mines du gouvernement général de l'Algérie, en remplacement de M. BOLLARD, précédemment appelé à une autre destination.

Il sera placé, pour une durée de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Par arrêté du 12 juin 1930 et par modification aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} mai 1929, a été fixée au 3 octobre 1922, au lieu du 10 novembre 1922, par application de la loi du 9 décembre 1927, l'ancienneté, dans la 1^{re} classe de son grade, de M. BEDAUX, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Sclis.

Par arrêté du 12 juin 1930, a été reportée du 1^{er} février 1930 au 1^{er} février 1926, par application de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923 et de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927, l'ancienneté, dans la 3^e classe de son grade, de M. BARRAL, ingénieur ordinaire des mines.

Par arrêté en date du 16 juin 1930, M. CASANOVA, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, à Dieppe, a été placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles, à dater du 1^{er} juillet 1930.

Par décret du 18 juin 1930, a été acceptée, à dater du 1^{er} avril 1930, la démission d'ingénieur au corps des ponts et chaussées de M. MATHERON (Jean).

Par arrêté du 21 juin 1930, M. FONTANA, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées, en congé pour affaires personnelles, a été réintégré dans les cadres de l'activité. Il a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Verdun, à dater du 16 juin 1930, des services ci-après désignés, en remplacement de M. QUESNEL, précédemment appelé à d'autres fonctions, savoir :

1^o Arrondissement du Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Meuse;

2^o 2^e arrondissement du service du canal de l'Est (branche Nord);

3^o Arrondissement unique du service du contrôle des études et travaux de la ligne de chemin de fer de Saulmory à Baroncourt.

Il a été attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de la Meuse.

Par arrêté du 25 juin 1930, M. MATRE-DEVALLON, ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, directeur de l'organisme d'études du chemin de fer transsaharien, a été réintégré, sur sa demande, dans les cadres de l'Administration des travaux publics, à dater du 1^{er} avril 1930.

Par arrêté du 25 juin 1930, M. MATRE-DEVALLON, ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, a été mis, à dater du 1^{er} juillet 1930, à la disposition du ministère des colonies, pour remplir les fonctions d'inspecteur général des travaux publics des colonies.

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

Par décret du 26 juin 1930, M. DEMARTINI, ingénieur de 1^{re} classe des ponts et chaussées, est nommé directeur des travaux publics au Cameroun.

Par arrêté du 3 juillet 1930, M. VAUBOURDOLLE, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, remis par le ministère des colonies à la disposition de l'Administration des travaux publics, a été mis, sur sa demande, à dater du 1^{er} juillet 1930, à la disposition de l'Administration des chemins de fer de l'Etat, pour occuper les fonctions de chef d'arrondissement de la voie et des bâtiments.

Il sera placé dans la situation de service détaché prévue par l'article 64 de la loi de finances du 13 juillet 1911.

Par arrêté du 3 juillet 1930, M. DUGAS, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines à Paris, a été placé, sur sa demande, à dater du 1^{er} octobre 1930, dans la situation de congé hors cadres et autorisé à entrer au service de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

Par arrêté du 3 juillet 1930, M. THIBAUT, ingénieur ordinaire de 2^e classe des mines à Douai, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Paris, à dater du 1^{er} octobre 1930, du sous-arrondissement unique du 1^{er} arrondissement minéralogique de Paris, en remplacement de M. DUGAS, placé en congé hors cadres.

Par arrêté du 3 juillet 1930, M. LEMOINE, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris, a été chargé, à dater du 1^{er} juillet 1930, en sus des services qui lui ont été confiés par l'arrêté du 18 avril 1930, des services ci-après désignés, en remplacement de M. LE BERNERAI, décédé :

1^o Service central hydrométrique et d'annonce des crues (sous la direction de M. l'inspecteur général Armand) ;

2^o Service central des inondations.

Par arrêté du 3 juillet 1930, a été reportée du 1^{er} juin au 16 juin 1930, la date d'exécution de l'arrêté du 19 mai 1930, chargeant M. DUMAS, ingénieur des ponts et chaussées à Laon du 2^e arrondissement du service maritime du département de la Seine-Inférieure (3^e section).

Par arrêté du 21 juin 1930, M. CHANZY, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines, a été placé, sur sa demande, à dater du 1^{er} juillet 1930, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles.

Par arrêté du 21 juin 1930, M. BLUM-PICARD, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines à Metz, a été mis à la disposition de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre, à dater du 1^{er} juillet 1930, pour être chargé des fonctions de directeur du contrôle des mines du territoire de la Sarre.

Il a été placé dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Par arrêté du 21 juin 1930, M. ANGOR, ingénieur de 3^e classe des mines, à Metz, a été chargé, sur sa demande, à la même résidence, à dater du 1^{er} juillet 1930, du sous-arrondissement minéralogique de Metz-Sud, en remplacement de M. BLUM-PICARD, appelé à une autre destination.

Il a été attaché, en outre, au service du contrôle des distributions d'énergie électrique dans le département de la Moselle (contrôle technique et commercial).

Par décret du 5 juillet 1930, ont été nommés élèves ingénieurs des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 16 octobre 1930, les ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent, savoir : M. MAURIN (Georges-Alfred) et CARRIÈRE (René-Henri).

Par arrêté du 10 juillet 1930, M. STOUVENOT, ingénieur en chef hors classe des mines, a été placé sur sa demande, à dater du 1^{er} octobre 1930, dans la situation de congé hors cadres et autorisé à entrer au service de la Compagnie des mines de la Grand'Combe, en qualité d'ingénieur délégué.

Par décret du 10 juillet 1930, les ingénieurs ordinaires de 1^{re} classe des ponts et chaussées dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, ont été nommés ingénieurs en chef de 2^e classe pour prendre rang du 1^{er} juillet 1930 :

MM.

SOUFFRON (Louis-Eugène).
GONDON (Emmanuel-Sylvain-Jules).
TESTANIER (Jules-Agricol).
QUESNEL (Joseph-Louis-Claude - Bernard).
PELLESSONNIER (Louis-Marcel).

Par décision ministérielle du 10 juillet 1930, a été fixée au 16 juillet 1930 la date à laquelle M. BABIN, inspecteur général de 1^{re} classe des ponts et

chaussées, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite et maintenant provisoirement en service, cessera effectivement ses fonctions.

A été fixée, en conséquence, au 16 juillet 1930, la date d'exécution :

1° De l'arrêté du 31 janvier 1930, nommant M. GÉRALDIS DE ROUVILLE, directeur du service des phares et balises, M. DARGENTON, ingénieur en chef du service central des phares et balises, et attachant M. BESSON au service central des phares et balises ;

2° Du décret du 3 juin 1930, nommant M. LAHAUSOIS inspecteur général de 1^{re} classe des ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 juillet 1930, le tableau d'avancement pour les grades d'inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées et d'ingénieur en chef de 2^e classe des ponts et chaussées a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1930, savoir :

Pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe.

A. — Cadre ordinaire.

MM. GUYOT, DELEMER, GERDES, LOMBARD, MONTIGNY, PASCALON, SELIGNOBOS et COLSON.

B. — Cadre des services détachés.

MM. MAÎTRE-DEVALLON et POUYANNE (Albert).

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2^e classe.

(Inscriptions antérieures maintenues.)

(Inscriptions nouvelles.)

MM. GOURRET, GAZET, JAMBERT, BOULY, DORRÈS, SABATIER, AMANTE, RENAUD (Pierre), AUBERT, LAMORRE, GASPARD, MAÏE, GILTAY, BESSE, BEAUX, HUBIL, FERRIER, PORCHEZ, BEAUCHEUX, COURSIN, BOUCHIER et ROY.

Par décret du 17 juillet 1930, M. COLSON (Georges-Julien-Victor), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe, a été nommé inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1^{er} juillet 1930.

Par décret du 17 juillet 1930, M. MAÎTRE-DEVALLON (Charles-Jules), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avance-

ment pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe (cadre des services détachés), a été nommé inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1^{er} juillet 1930.

Par décret du 17 juillet 1930, M. POUYANNE (Armand-Albert), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe (cadre des services détachés), a été nommé inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1^{er} juillet 1930.

Par arrêté du 18 juillet 1930, les avancements suivants ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des ponts et chaussées, à dater du 1^{er} juillet 1930, savoir :

Ingénieurs en chef de 1^{re} classe, promus hors classe.

MM. MALET, BALENSI, SALMON, HARDEL, PERRISSOUD, FAVIER et HILNÉQUIN.

Ingénieurs en chef de 2^e classe, promus à la 1^{re} classe.

MM. CRESCENT et AMBLARD.

Ingénieurs ordinaires de 2^e classe, promus à la 1^{re} classe.

MM. DESMAZES, JOIGNEAU, PRELPAÏN, DUCREUX, TRINCHE, BROUSSE, VILLEVIELLE, PENE, PROT, GRANDJEAN, CHAMBOREDON, FORFERT, BOUQUET DES CHAUX, GIRETTE, CARNIL et GILBERT.

Ingénieurs ordinaires de 3^e classe, promus à la 2^e classe.

MM. RAMBAUD, DUREPAIRE, PLÉRY, CALLET, GAUTHIER, BRUGIDOU, SCHUHL, TRUFFOT, BERTRAND (Pierre), ALIENO, WECKEL, BALDELAIRE et PICHOT.

Par décret du 17 juillet 1930, MM. DELMAS (Louis) et RÉTIER (Gaston-Alexandre), ingénieurs ordinaires de 1^{re} classe des mines, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, ont été nommés ingénieurs en chef de 2^e classe des mines, à dater du 1^{er} juillet 1930.

Par arrêté du 22 juillet 1930, M. HUPNFER, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Rouen, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé sur sa demande, à la résidence d'Ageu, à dater du 1^{er} octobre 1930, des servi-

ci-après désignés, en remplacement de M. GUILLOT, admis à la retraite, savoir :

1^o Service ordinaire des ponts et chaussées du département de Lot-et-Garonne ;

2^o Service de la navigation de la Garonne entre la limite des départements de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne et Castets ;

3^o Service des études et travaux de la ligne de chemin de fer de Villeneuve-sur-Lot à Falgueyrat ;

4^o Service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin particulier de la Garonne (3^e section).

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef.

Par décret du 23 juillet 1930. M. STRUET, inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, remis par le département de la Seine à la disposition du ministère des travaux publics, a été nommé, à dater du 16 octobre 1930, directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. l'inspecteur général LE GRAN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret du 26 juillet 1930, rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, les élèves ingénieurs dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École nationale des ponts et chaussées ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 16 juillet 1930, savoir :

MM.

FEYRABEND (Charles-Emile-Léon).
DE SÈZE (Jean-Gustave-Marie)
GONON (Auguste-Jean-René).
DOUDRICH (Maurice-Maxime).
COUDERCQ (Pierre-Maurice-Jean).
BAUDET (Jean).
NIZERY (André-Raymond).
PIALOUX (Pierre-Antoine-Jules).
BUMAT (Emile-Paul).
COQUAND (Roger-Louis-Alix).
LEQUZAT (André-Julien).
DAVIN (Marcel-Victor-Emile).
LAURANT (André-Marie-Jean).
PAVIN (Alain-Marie-Joseph-Lucien).
GALLIEN (Maurice-René-Jean).
CROUZET (Etienne-Jean-Pierre).
NETTER (Louis-Léon-Albert).
TRION (Jean-René).
SOULAT (Marcel-Adrien-Alexandre).
BLOCH (Pierre-Léon-Prosper).

DOYEN (Pierre-Henri-Simon).
SIGMANN (Georges-Marie-André).
MUCNIER (Stéphane-Joseph-Marie - Alphonse-Camille).
MICHAUD (Maurice-François).

MM. COUDERCQ, NIZERY, PIALOUX, BUMAT, LAURANT, PAVIN, CROUZET, DOYEN, SIGMANN et MUCNIER, ingénieurs destinés au service colonial, ne pourront être admis définitivement dans les cadres prévus pour les ingénieurs des ponts et chaussées au budget ordinaire du ministère des travaux publics qu'à la condition d'avoir satisfait aux obligations fixées par le décret du 9 mai 1920, relatif au service colonial des ingénieurs des ponts et chaussées.

Aux termes d'un arrêté du 26 juillet 1930, les élèves ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe par décret du 26 juillet 1930, pour prendre rang du 16 juillet 1930, recevront les destinations suivantes, savoir :

M. FEYRABEND, à Granville : 1^o arrondissement du Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Manche ; 2^o arrondissement du Sud du service maritime du même département.

M. Feyrabend sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Manche.

M. GONON, à Paris, contrôle de l'exploitation des chemins de fer, pour être détaché à la direction générale des chemins de fer.

M. DOUDRICH, à Péronne, arrondissement de l'Est du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Somme.

M. COUDERCQ, à Rodez, arrondissement unique du service des études et travaux de la ligne des chemins de fer d'Albi à Saint-Affrique (section comprise dans le département de l'Aveyron) et du service des études de la ligne de chemins de fer d'Espalion à Saint-Flour.

M. Coudercq sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de l'Aveyron. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. BAUDET, à Autun, arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Saône-et-Loire.

M. NIZERY, à Saint-Nazaire : 1° 2° arrondissement du service maritime du département de la Loire-Inférieure (1^{re} section) ; 2° arrondissement unique du service du canal de Nantes à Brest (1^{re} section). — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. PIALOUX, à Niort, adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département des Deux-Sèvres. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. BUMAT, à Grenoble, adjoint à l'ingénieur en chef du service des forces hydrauliques du Sud-Est. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. COQUAND, à Nevers : 1° arrondissement du Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Nièvre ; 2° 2° arrondissement du service de la navigation de la Loire (2° section).

M. Coquand sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Nièvre et au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de la Loire (2° section).

M. LIGOUZAT, à Oloron, arrondissement du Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département des Basses-Pyrénées.

M. Ligouzat sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de l'Adour (4^e section).

M. DAVIN, à Laval : 1° arrondissement du Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Mayenne ; 2° arrondissement unique du service de navigation de la Mayenne (1^{re} section).

M. Davin sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Mayenne.

M. LAURAINT, à Toulon, mis à la disposition du ministère de la marine pour être affecté au service des travaux hydrauliques de la marine.

Ingénieur destiné au service colonial, affectation provisoire.

M. PAVIN, à Boulogne-sur-Mer, adjoint à l'ingénieur en chef du service maritime du département du Pas-de-Calais. — Ingénieur destiné au service colonial. — Affectation provisoire.

M. GALLIEN, à Saintes, arrondissement du Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Charente-Inférieure.

M. Gallien sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le même département.

M. CROUZET, à Nantes : 1° arrondissement unique du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Loire-Inférieure ; 2° 2° arrondissement du service de la navigation de la Loire (5^e section).

M. Crouzet sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Loire-Inférieure. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. NETTER, à Privas : 1° arrondissement du Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département de l'Ardèche ; 2° 1^{er} arrondissement du service du contrôle des études et des travaux de la ligne de chemin de fer du Puy à Niegles-Prades (2° section) ; 3° arrondissement unique des services de contrôle du réseau du Vivarais.

M. Netter sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de l'Ardèche et au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de l'Ardèche.

M. IRION, à Toulon, mis à la disposition du ministère de la marine pour être affecté au service des travaux hydrauliques de la marine.

M. SOULAT, à Brest, mis à la disposition du ministère de la marine pour être affecté au service des travaux hydrauliques de la marine.

M. BLOCH, à Oran, 1^{er} arrondissement de la circonscription d'Oran du service ordinaire des ponts et chaussées et du service maritime du département d'Oran.

M. DOYEN, à Saint-Girons : 1° arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des ponts et chaussées du département de l'Ariège ; 2° 1^{er} arrondissement (ligne de Saint-Girons à Oust) et arrondissement unique (ligne d'Oust à la fron-

ère d'Espagne) des services de chemin de fer confiés à M. l'ingénieur en chef Delmas.

M. Doyen sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de l'Ariège et au service hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de l'Ariège, de l'Arize et du Salat (1^{re} section). — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. SIGMANN, au Maroc, mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour être affecté au service des travaux publics du Maroc. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. MEUNIER, à Cahors, adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Lot pour être attaché au service des études et travaux de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac. — Ingénieur destiné au service colonial. Affectation provisoire.

M. MICHAUD, dit VAUDOIS, à Mostaganem, arrondissement de Mostaganem, de la circonscription de Mostaganem du service ordinaire des ponts et chaussées du service maritime du département d'Oran.

MM. Irion, Lauraint et Soulat seront considérés comme étant placés dans la situation de service détaché.

MM. Bloch, Michaud dit Vaudois et Sigmann seront placés, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 juillet 1930.

Par arrêté du 26 juillet 1930, M. THOMAS-COLLIGNON, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Foix, à dater du 16 juillet 1930, des services ci-après désignés, en remplacement de M. SALGUES, appelé à une autre destination, savoir :

1^o Arrondissement de l'Est du service ordinaire des ponts et chaussées du département de l'Ariège;

2^o 2^e arrondissement (ligne de Saint-Antoine à Lavelanet et à Bagnères) du service du chemin de fer confié à M. l'ingénieur en chef Delmas.

M. Collignon a été attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique

des distributions d'énergie électrique dans le département de l'Ariège et du service hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de l'Ariège, de l'Arize et du Salat.

Par arrêté du 26 juillet 1930, M. JANET, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées à Paris, est mis à la disposition de la préfecture de la Seine pour occuper un emploi à la direction des travaux de la ville de Paris.

Il sera placé, pour une durée de cinq ans, dans la situation de service détaché, prévue à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 août 1930.

Par arrêté du 26 juillet 1930, M. PÉTRY, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées à Brest, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Dieppe, à dater du 16 août 1930, des services ci-après désignés, en remplacement de M. CASANOVA, précédemment placé en disponibilité :

1^o Arrondissement du Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Seine-Inférieure;

2^o Arrondissement du Nord du service maritime (2^e section) du même département.

Par arrêté du 26 juillet 1930, M. SALGUES, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées à Foix, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Condom, à dater du 16 juillet 1930, des services ci-après désignés, en remplacement de M. TARBOURICQ, précédemment appelé à une autre destination :

1^o Arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des ponts et chaussées du département du Gers;

2^o Arrondissement unique du service de chemin de fer confié à M. l'ingénieur en chef Matheu.

Il sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département du Gers et au service hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de la Save, du Gers et de la Baise et du bassin de l'Adour (2^e section).

Par arrêté du 25 juillet 1930, M. KRACHNER (Marcel), ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, à Rouen, inscrit au tableau d'avancement, pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à dater du 1^{er} août 1930, à la

résidence d'Epinal, des services ci-après désignés, en remplacement de M. ROTH, admis à la retraite, savoir :

1° Service ordinaire des ponts et chaussées du département des Vosges;

2° Service du canal de l'Est (branche Sud).

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef.

Par arrêté du 25 juillet 1930, M. DENIS, ingénieur en chef de 1^{re} classe de ponts et chaussées en disponibilité pour convenances personnelles, réintégré dans les cadres de l'administration des travaux publics, a été chargé, à dater du 1^{er} août 1930, du service du contrôle de la voie et des bâtiments des réseaux du Midi et de Paris à Lyon et à la Méditerranée, en remplacement de M. BATICLE, précédemment appelé à un autre poste.

Par arrêté du 25 juillet 1930, M. ALLERET, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées à Paris, a été placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité sans traitement

pour convenances personnelles, à dater du 1^{er} septembre 1930.

Par arrêté du 8 août 1930, le diplôme d'ingénieur au corps des mines a été accordé aux élèves ingénieurs des mines sortant de l'école nationale supérieure des mines dont les noms suivent :

MM. CHERADAME, ALLIOT, DESPOTES, COPEL, SAVORNIN.

Par décret du 11 août 1930, M. CAURELLIER, ancien ingénieur des ponts et chaussées, répétiteur à l'École polytechnique, a été nommé, à dater du 1^{er} octobre 1930, professeur titulaire du cours d'électricité appliquée à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. GUILLEBOT DE NERVILLE, qui sera déchargé de ces fonctions.

Par décret du 11 août 1930, M. GRELOT, ingénieur en chef de 1^{re} classe des ponts et chaussées, a été nommé, à dater du 1^{er} octobre 1930, professeur titulaire du cours de ponts métalliques à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. GODARD, dont la démission a été acceptée.

V

Changements ou compléments d'adresses

a) Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- BAILLER, 9, avenue Frédéric-Le-Play, Paris (7°).
BOUTRE-DEVALLOU, 3, rue de l'Amiral-Croûé, Paris (16°).
CHORTAT (DE), 67, rue de l'Université, Paris (7°).

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- BOUQUET, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
BERMANN (Léon), 145, avenue de Saint-Ouen, Paris (17°).
BUNAY, 16, rue Franklin, Paris (16°).
CÉLÉGARIE (Galatoire), 3 bis, rue du Général-Delanne, Neuilly-sur-Seine.
COSSERAN, 227, avenue Dubail, Shanghai (Chine).
CROUËT, 24, rue Remilly, Versailles.
DORVILLE, 11, rue Degas, Oran.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- BAUDELAIRE, 22, rue Bellevue, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
BAUDOT, Autun.
BAZILL, Nhatrang (Indochine).
BAUCHAMP (Robert DE), 14, rue Lesdos, Cherbourg.
BLOCH (Pierre-Léon), Oran.
BOULARD, 1, quai de la Joliette, Marseille.
BOURGOIS (René), 41, rue Adrien-Bayle, Melanée, Bordeaux.
BOUSSE, 18, rue Taylor, Pau.
BOUTAT, Service des Forces hydrauliques Sud-Est, Grenoble.
BOUCELIN, 35, boulevard Saint-Jacques, Paris (14°).
BOUQUAND, Nevers.
BOUDERCO, Rodez.
BOUSSIN, 140, faubourg Poissonnière, Paris (10°).
BOUZET, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes.
BOUS (TESSIER DU), 7, rue du Sablon, Metz.

- DAVIN, Laval.
DOR, 4, rue Lobau, Paris (12°).
DOTRICH, cité administrative, Péronne.
DOYEN, Saint-Girons.
FREYBAND, Granville.
FONTANA, Verdun.
GALLIEN, Saintes.
GONGON (Auguste), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
HUPNER, Agen.
IRION, arsenal, Toulon.
JOIGNEUX, villa des Acacias, avenue de Bordeaux, Agen.
KIPFNER (Marcel), Eoinal.
LAPÉBIE (J.), 4, place Anatole-France, Nantes.
LARRAS, Alger.
LACRAINT, arsenal, Toulon.
LAZARD (Raymond), 19, avenue Camus, Nantes.
LEFORT (Henri), 15, rue de Siam, Paris (16°).
LEMAIRE (R.), 2, boulevard Victor, Paris (15°).
LIGOUZAT, Oloron.
MARTIN (Louis), Casablanca (Maroc).
MARTINET, 18, rue Arnaud-Moisan, Paris (15°).
MEUNIER (Joseph), Cahors.
MICHAUD (dit VAUDOIS), Mostaganem.
NETTER, Privas.
NIZERY, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes.
PAYIN, service maritime, Boulogne-sur-Mer.
PETBY, Dieppe.
PIALOUX, Niort.
PIRAUD, 5, boulevard du 3^e-Groupe d'artillerie, Constantine.
POUYAT, 46, boulevard de Strasbourg, Toulouse.
REGNAULD, 3, boulevard de Metz, Strasbourg.
RIGUT, 34, rue Pasquier, Paris.
SALGUES, Condom.
SIGMANN (Georges), Rabat (Maroc).
SOULAT, arsenal, Brest.
THOMAS-COLLIGNON, Foix.
VERNIER, 1 bis, place Champ-Benoist, Sezanne (Marne).

b) Mines.

INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M. CHESNEAU, 17, rue de Bourgogne,
Paris (7^e).

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

DELMAS, 36, rue Rimard, Montluçon.

FRANTZEN, 56, boulevard Flandrin, Pa-
ris (16^e).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

BLUM-PICARD, Sarrebrück (Sarre)

CHANZY, 37, Jungmannova, Prague
(Tchécoslovaquie).

DUGAS, 1, place Valhubert, Paris

THIBAUT, 244, boulevard Saut G
main, Paris (7^e).

VI

Procès-verbaux des séances du Comité

SÉANCE DU 17 JUIN 1930.

Présents : MM. PARMENTIER, BOULLOCHE, CURET, DEYMIE, BRESSOT, DAUVERGNE, DUTARIE, GERDES, GEX, JEANNIN. SCHWARTZ, COMBET, DORGES, GAZET, LUDINART, PLANTARD, Marcel PROT, THI-BAULLE, GRANGE.

Excusés : MM. BÈS DE BERG, HOUPBERT, FRONTARD, BOULY, René MARTIN.

Absents : MM. CRESCENT, DUGAS, PELTIER.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Avancements.

Le PRÉSIDENT fait part au Comité des démarches qu'il a faites auprès de M. le Directeur du personnel, pour attirer son attention sur la nécessité d'assurer un avancement moins parcimonieux que celui des dernières années, notamment d'une classe à l'autre d'ingénieur ordinaire.

M. le Directeur du personnel, tout en faisant remarquer que l'Administration des finances insiste pour que l'on revienne, dans le moindre délai, à la règle dite du « traitement moyen », a manifesté tout l'intérêt qu'il prend à cette question.

Le président a vivement insisté pour que ce vœu soit pris en considération lors de l'établissement du prochain tableau d'avancement.

Un échange de vues s'établit sur l'avancement d'ingénieur ordinaire à ingénieur en chef, la proportion élevée des ingénieurs ordinaires par rapport aux postes d'ingénieurs en chef faisant prévoir, pour l'avenir, un retard important dans cet avancement.

M. BRESSOT est d'avis que le développement des services, notamment par suite de l'incorporation de 40.000 kilomètres de routes dans le réseau national, justifierait la création de postes d'ingénieurs en chef adjoints dans les services chargés.

Le Comité estime qu'en l'absence de décision sur la façon dont seront répartis ces 40.000 kilomètres entre les départements, aucune suggestion ne peut être faite actuellement. Mais il est d'avis que certains postes d'ingénieurs en chef, supprimés par mesure d'économie, pourraient être rétablis (contrôle notamment) ou des postes créés (Algérie-colonies).

Après intervention de plusieurs ingénieurs des mines, notamment de M. THIBAUT, le Comité demande qu'une étude spéciale soit faite pour le groupe des mines, en ce qui concerne le cas de ses membres.

Le Comité confirme, d'autre part, son point de vue sur l'augmentation nécessaire des subdivisions, déjà insuffisantes.

Frais de contrôle communal des distributions d'énergie électrique.

LE PRÉSIDENT communique au Comité une lettre de M. FROYTARD, empêché d'assister à la séance, qui transmet une lettre de M. CANAL, relative aux frais de contrôle communal des distributions d'énergie.

Le président propose que le Comité charge son bureau de suivre la question; celle-ci intéressant dans une large mesure les ingénieurs des travaux publics de l'Etat, il conviendra d'en aviser leur syndicat.

Le président signale que l'Administration supérieure se préoccupe activement de la question des frais de contrôle de distributions d'énergie électrique, dont la majeure partie tombe actuellement dans les caisses du Trésor, alors qu'elle devrait être répartie entre les services de contrôle.

Après un échange de vues, auquel prend part notamment M. SCHWARTZ, le Comité, se rangeant à l'avis de son président, est d'avis de suivre avec attention cette importante affaire dont la solution actuelle, contraire aux intérêts les plus légitimes du personnel, est également contraire à la bonne règle budgétaire qui doit affecter les frais de contrôle au paiement des services rendus et ne pas permettre de la considérer comme un impôt à charge des concessionnaires contrôlés; il laisse à son président le soin de décider du moment où des démarches devront avoir lieu.

Fédération avec les associations d'ingénieurs des autres ministères.

Les délégués du Comité du P. C. M. se sont réunis, le 1 juin, avec les délégués d'autres Associations d'ingénieurs, pour examiner un projet de statuts de fédération.

L'accord a pu se réaliser, sauf sur deux points provisoirement réservés; après discussion, le Comité précise son opinion sur les deux questions laissées en suspens et donne mandat à ses délégués de poursuivre l'élaboration du projet.

Adductions d'eau potable.

Le bureau continue à suivre cette question.

M. le Ministre de l'agriculture a bien voulu accorder au bureau une audience, qui est fixée au 18 juin.

Le Comité désigne une commission composée de MM. BOULLOCHÉ, SCHWARTZ, COMBET et DORGES, pour examiner les différents aspects de cette affaire assez complexe.

Bulletin du P. C. M.

M. GERDES rend compte au Comité des démarches déjà faites sur ce sujet par lui et par la Commission nommée à la dernière séance du Comité.

Il pense apporter des propositions fermes à la prochaine séance.

La prochaine réunion est fixée au 18 juillet.

Le Secrétaire,
DEYMIÉ.

Le Président,
PARMENTIER.

SEANCE DU 18 JUILLET 1930.

Présents : MM. PARMENTIER, BÈS DE BERG, DUTARLT, GEX, JIANNIN, SCHWARTZ, BOULY, DORGES, Marcel PROT.

Excusés : MM. HOUBEURT, BOULLOCHÉ, DAUVERGNE, CURET, DEYMIÉ, LUDINART (Henri), THIBAULT, GRANCEL.

Absents : MM. BRESSOT, CRESCENT, FRONTARD, GERDES, COMBET, DUGAS, GAZET, René MARTIN, PELLIÉ.

M. HOUBIN remplit les fonctions de secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Avancements.

Reprenant la question de l'avancement et de l'élargissement des cadres supérieurs, le Comité observe que la masse des affai-

res qui sont soumises aux inspecteurs généraux, tant des mines que des ponts et chaussées, augmente sans cesse. L'incorporation au réseau national de 40.000 kilomètres de routes nouvelles viendra encore accroître leur besogne.

Le Comité estime qu'il y a intérêt à attirer l'attention de l'Administration supérieure sur ce point, ainsi que sur l'utilité de faire seconder leurs inspecteurs pour la besogne matérielle qui ne cadre pas avec leurs hautes fonctions.

Fédération avec les Associations d'ingénieurs des autres ministères.

Les délégués du Comité du P. C. M. se sont réunis à nouveau avec les délégués des autres Associations d'ingénieurs, pour examiner les questions laissées en suspens au cours de la réunion du 4 juin.

Les vues du P. C. M. ont été adoptées à l'unanimité par les autres Associations.

La Fédération prendra le nom de « Fédération des Associations des cadres supérieurs techniques ».

Aucune distinction ne sera faite entre les membres des Associations, qu'ils soient ou non en activité.

L'accord est donc entièrement réalisé.

Après s'être assuré que les statuts du P. C. M. ne font aucune condition restrictive de cette affiliation et considérant que celle-ci peut être dénoncée à tout moment, le Comité décide que l'affiliation aura lieu dès que possible, étant entendu que la prochaine Assemblée générale sera appelée à la ratifier.

Frais de contrôle communal des distributions d'énergie électrique.

Cette affaire a déjà été évoquée à la dernière séance. Le PRÉSIDENT fait connaître les résultats de sa démarche au ministère des travaux publics, qui n'est pas d'accord sur la thèse de l'intérieur et des finances, et insistera pour obtenir satisfaction.

Le Comité, considérant d'ailleurs qu'il s'agit d'intérêts d'espece, décide de ne pas poursuivre davantage une action dans ce sens.

Ports maritimes.

Un projet de loi prévoyait le rattachement des ports maritimes au ministère de la marine marchande. Le dernier Comité

s'était vivement ému des conséquences qui pourraient en résulter.

Un nouveau projet de loi, déposé récemment, confierait l'exploitation et la police des ports au ministère de la marine marchande, les travaux restant seuls dans les attributions du Ministère des travaux publics.

Le Comité actuel continuera à suivre avec soin cette affaire.

Il en a avisé, d'ailleurs, le Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Ce dernier a fait connaître l'intérêt qu'il y attachait.

Avancements collectifs.

Le Comité éprouve beaucoup de difficultés, malgré les avantages offerts, à recruter un agent qui puisse s'employer sérieusement à l'expédition des revues et à aplanir les petits incidents que soulève la transmission.

Pour éviter les retards dans la première transmission, il est décidé que les abonnements dits « non directs » seront supprimés à l'avenir.

Tournées.

Le PRÉSIDENT fait connaître que la dernière tournée s'est effectuée sans incident. Pour la tournée au Maroc, projetée pour 1931, il conviendrait d'envisager à quelle époque elle pourrait avoir lieu, de manière à permettre au plus grand nombre possible des camarades d'y assister.

Après échange de vues, il est décidé de tenter de la réaliser fin février ou courant mars.

Relations avec les ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Le Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'Etat a écrit au président pour lui demander de réunir prochainement les bureaux des deux groupements, afin d'examiner les vœux émis dernièrement par la Commission exécutive du Syndicat.

Cette réunion pourra avoir lieu peu avant la prochaine séance du Comité, qui est fixée au vendredi 12 septembre prochain.

Classement de nouvelles routes nationales.

Plusieurs membres font ressortir la complication que le classement de nouvelles routes nationales va introduire dans le travail des bureaux. Ils estiment que l'adoption, dans le service des routes, des méthodes de simplifications et de décentralisation prises pour les ports et les voies navigables, et qui ont fait leurs preuves, y remédierait dans une mesure importante.

Le bureau attirera, sur ce point, l'attention de M. le Directeur des routes.

Adductions d'eau potable.

Une délégation du Comité a été reçue par M. le Ministre de l'Agriculture le 18 juin dernier. Le Ministre a confirmé la promesse antérieure que rien ne serait changé à l'état actuel des choses. Il a engagé la délégation à se rendre auprès de M. le Directeur général Carrier; ce dernier a fait connaître à la délégation qu'une circulaire réglant la question est actuellement à l'étude dans les bureaux de sa direction et qu'il est disposé à consulter à son sujet l'Association du P. C. M.

Recrutement des adjoints techniques des ponts et chaussées et des mines.

Les adjoints techniques sont recrutés actuellement à partir de 18 ans, la plupart partent presque aussitôt pour accomplir leur service militaire et avant d'avoir pu s'initier à leur fonction et avant de rendre de réels services. Nombre d'entre eux passent, à leur libération, le concours d'ingénieur des travaux publics de l'Etat, de telle sorte que le personnel des adjoints techniques n'a rien de stable.

Le Comité est d'avis qu'un abaissement de la limite d'âge aurait un heureux effet pour remédier à cette situation.

Le Secrétaire de séance,
HOUBIN.

Le Président,
PARMENTIER.

VII

Note

M. le Gouverneur général de l'Indochine a exprimé le désir de voir désigner, pour être affecté dans sa colonie, un ingénieur au Corps des mines ayant au moins un an de services dans la métropole.

Les soldes coloniales nettes, en Indochine, sont les suivantes :

Ingénieur de 3^e classe. — Avant deux ans : 6.954 piastres;
après deux ans : 7.284 piastres.

Ingénieur de 2^e classe. — Avant trois ans : 8.259 piastres;
après trois ans : 9.174 piastres.

Ingénieur de 1^{re} classe. — Avant trois ans : 9.433 piastres;
après trois ans : 9.739 piastres.

A ces soldes s'ajoute l'indemnité de technicité dont le montant est fixé comme suit :

Ingénieur ordinaire de 3^e classe : 1.000 piastres.

Ingénieur ordinaire de 2^e classe : 1.900 piastres.

Ingénieur ordinaire de 1^{re} classe. — Avant quatre ans : 2.800 piastres; après quatre ans : 3.500 piastres.

(La valeur de la piastre indochinoise est de 10 francs.)

Les ingénieurs des mines qui seraient candidats à ce poste devront adresser leur candidature à M. le Ministre des colonies (Inspection générale des travaux publics) et en informer, en même temps, M. le Directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale et M. le Directeur des mines au ministère des travaux publics.

Le Gérant M. LE CREURER,

117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).

VIENT DE PARAÎTRE

Colonel BAILLS

Emploi Tactique du Génie

In 8^o de 116 pages, avec 11 croquis hors texte. 12 fr.

Lorsqu'on lit les thèmes tactiques insérés dans les revues militaires, on est frappé par le fait que, d'une manière générale quand on arrive à la rubrique : « Génie », on trouve le texte remplacé par quelques points. Si, par hasard, l'auteur y traite l'emploi de cette arme, on est assuré que, presque toujours les troupes du génie y sont morcelées en petites fractions qui, suivant la formule consacrée, sont mises à la disposition des cadres. Dans les exercices de cadres, il en est souvent de même, et l'on s'occupe trop rarement du rôle à tenir par le génie.

Dans un autre ordre d'idées, lorsqu'on parcourt les ouvrages qui traitent des campagnes militaires, on constate qu'on y discute généralement des conséquences qu'ont exercées, sur le développement des opérations, les questions d'ordre tactique. On se préoccupe généralement assez peu de savoir si les missions techniques, non ou mal prévues par le commandement, ou si les missions techniques prévues et mal exécutées n'ont pas exercé sur le développement des opérations tactiques une influence quelquefois déterminante.

Dans une étude sur l'emploi tactique du génie qui vient paraître, le colonel Baills, commandant le 8^e régiment du génie, indique, par des exemples vécus de la Grande Guerre, dans quelles conditions doit être employée son arme suivant les éléments tactiques et montre, en même temps, toujours par des exemples vécus, les conséquences qu'a eues, dans bien des circonstances, son emploi mal conçu ou mal préparé.

Son ouvrage contribuera, sans nul doute, puissamment à éviter le retour des erreurs qui se sont produites trop fréquemment en 1914 et qui ont donné lieu à bien des mécomptes.